

Stage pratique final en entreprise

Quelles sont les modalités de l'évaluation pratique finale en entreprise ?

L'évaluation pratique finale est basée sur l'ensemble du stage final.

Les formateurs en entreprise réalisent une évaluation continue tout au long des 720 heures de stage.

Des évaluations intermédiaires peuvent être proposées selon l'organisation du service et les besoins spécifiques de la personne en formation.

Le rapport écrit d'évaluation est rempli par le formateur en entreprise, puis signé par la personne en formation et par le formateur.

Ce rapport doit être transmis à l'ES ASUR à la fin de la période de stage, par courriel à admin-es@es-asur.ch ou par courrier postal. Il peut être également transmis en main propre à madame Sandrine Chappuis. Celui-ci est ensuite intégré dans le dossier de la personne en formation.

ID unique de l'article : #1007

Author: n/a

Dernière mise à jour : 2025-11-17 07:20